16.06.2022

Présences
Léon Gloden ■ bourgmestre

Monique Hermes | Marc Krier ● échevins

Liane Felten | Claude Wagner | Tess Burton | Patrick Frieden | Carine Sauer | Martine Cognioul-Loos | Lynn Mantz | Claire Sertznig ◀ conseillers

Rapport du conseil communal

1. Désignation des locaux pour les réunions du conseil communal

Le collège échevinal propose que les réunions du conseil communal se tiennent à nouveau dans les locaux de l'administration communale. Cette proposition est acceptée à l'unanimité par le conseil communal.

2. École fondamentale

Le bourgmestre Léon GLODEN (CSV) profite de l'occasion pour exprimer ses remerciements pour la réussite de la fête des 100 ans d'existence. En outre, il remercie Madame Silbereisen pour son engagement infatigable en tant que présidente du Comité d'école. Monsieur Paul Biver a été désigné en tant que successeur. L'échevine Monique HERMES (CSV) se joint aux remerciements et souligne plus particulièrement l'engagement du groupe organisationnel « 100 Joer Maacher Schoul » (100 ans d'école à Grevenmacher), qui a fait un excellent travail en amont et a ainsi contribué au succès de la fête.

a) Organisation scolaire provisoire 2022/2023.

Madame Michèle SILBEREISEN, présidente du Comité d'école, donne des explications sur le document provisoire de l'organisation scolaire et sur le « Plan de Développement Scolaire » (PDS).

Ce dernier comprend deux objectifs:

Objectif 1 : « Un engem selwechte Strang zéien – ee rouden Fuedem » (tirer tous dans la même direction – un fil rouge).

Objectif 2 : « Förderung a Fuerdung vun alle Schüler » (promotion et soutien de tous les élèves).

Il s'agit d'encourage davantage le travail en groupes à l'école ainsi que la collaboration entre les différents cycles.

Elle mentionne l'importance de la promotion de la langue au cycle 1.

Dans ce contexte, elle soulève que le cycle 4, qui a participé au concours de calcul « Maach math », a remporté le premier prix.

Le principe du « leadership partagé » doit encore être étendu. En raison de la suppression du poste de secrétaire, différentes tâches sont réparties entre les membres du comité scolaire et les enseignants.

Monsieur Paul BIVER assumera le mandat de président du Comité scolaire à partir de la prochaine année scolaire.

La demande concernant les heures additionnelles « hors contingent » (46 heures au total) pour le soutien du projet « Zesumme staark » (ensemble, être forts) a été approuvée par le ministère.

23 heures sont prévues pour les primo-arrivants.

Le nombre d'élèves est actuellement de 434.

La liste des activités extrascolaires est annexée au document relatif à l'organisation scolaire.

L'organisation scolaire est adoptée à l'unanimité.

b) Plan de développement scolaire (PEP) 2022/2023.

Aucun changement marquant n'est à noter par rapport aux années précédentes, si ce n'est qu'à partir de la rentrée prochaine, la Maison relais accueillera

également des élèves du Précoce qui occuperont 2 salles de l'école fondamentale.

En outre, le document comprend les activités extra-scolaires qui ont lieu à l'école fondamentale ainsi que dans la Maison relais.

Adopté à l'unanimité par le conseil communal.

En conclusion, Madame SILBEREISEN remercie le Comité de l'école ainsi que le Collège échevinal et les membres du personnel communal pour la bonne collaboration lors de son mandat en tant que présidente.

3. Titres de recettes 2021

Adoptés à l'unanimité par le conseil communal.

4. Aménagement du PAP « sous le Pietert » à Grevenmacher : avant-projet détaillé - approbation des plans et devis : 7.234.000.- €

Le bourgmestre Léon GLODEN (CSV) donne des explications à ce sujet.

Points principaux : Les terrains de la Ville de Grevenmacher accueilleront des habitations à coût modéré. Un « éco-quartier » sera créé. L'éclairage public sera réglé de manière à faire des économies d'énergie (intensité réduite) ; les enfants auront la possibilité de jouer dans les rues (trafic réduit) ; un approvisionnement économe en énergie est prévu. Une réunion d'information à ce sujet aura lieu le 7 juillet.

Monsieur Yves CHRISTEN du service technique donne des explications visuelles, techniques et financières concernant le PAP Pietert:

- *Conception des structures routières.*
- *Travaux de terrassement sur des terrains privés.*
- *Infrastructure souterraine.*
- *Égouts.*
- *Approvisionnement en eau potable.*
- *Électricité.*
- *Éclairage public.*
- *Télécommunications.*

Le conseiller Patrick FRIEDEN (DP) s'interroge sur l'éclairage public et demande notamment s'il s'agit d'un éclairage public intelligent, c'est-à-dire qui soit capable de détecter si une personne passe ou s'il s'agit simplement d'un animal (chat par exemple) afin de pouvoir adapter l'intensité de la lumière en conséquence. Monsieur Yves CHRISTEN du service technique répond par l'affirmative et mentionne que l'éclairage public en question a déjà été installé dans une phase de test dans la rue « Gewan » et qu'il est prévu de l'étendre à d'autres rues. Le bourgmestre Léon GLODEN (CSV) mentionne que des éclairages publics à économie d'énergie ont déjà été installés dans certaines rues. L'échevin Marc KRIER (déi gréng) ajoute que ce type d'éclairage public semble encore peu familier aux habitants. Souvent, il donne l'impression que les rues sont moins éclairées et il en résulte un sentiment d'insécurité. Des données empiriques seront recueillies à ce sujet. Le conseiller Claude WAGNER (DP) demande si la construction d'une aire de jeux est prévue dans le nouveau quartier. Monsieur Yves CHRISTEN du service technique répond par l'affirmative à cette question.

La conseillère Tess BURTON (LSAP) s'enquiert de la somme qui sera répartie entre les propriétaires des terrains. Le bourgmestre Léon GLODEN (CSV) affirme que celle-ci sera répartie proportionnellement par terrain, compte tenu de la somme totale.

La conseillère Tess BURTON (LSAP) s'enquiert de la date de construction de la première maison. Quand le premier permis de construire sera-t-il délivré? M. Yves CHRISTEN du service technique fait savoir que les travaux d'infrastructure dureront au moins deux ans et demi. Par conséquent, il n'est pas possible de fixer la date de délivrance du premier permis de construire dès à présent. Le bourgmestre Léon GLODEN (CSV) avance prudemment que les premiers permis de construire pourront être délivrés en 2025.

Dans le cadre du PAP Pietert, la conseillère Liane FELTEN (CSV) attire l'attention sur la situation du trafic dans le quartier « Pietert ». Il y a déjà beaucoup de circulation dans ce quartier et il faut y remédier avant même la création du nouveau quartier. La conseillère Carine SAUER (CSV) se rallie à cette déclaration. Le conseiller Patrick FRIEDEN (DP) mentionne que des réflexions ont déjà été menées à ce sujet et qu'un sens unique sera notamment introduit dans le quartier « Pietert ». Le bourgmestre Léon GLODEN (CSV) convient qu'il faut élaborer un règlement global de la circulation.

Les plans et le devis sont approuvés à l'unanimité par le conseil communal.

5. PAP Camping : Adoption

Il s'agit de la construction d'un complexe résidentiel triple A à côté du terrain de camping.

Le bourgmestre Léon GLODEN (CSV) donne des explications à ce sujet. Il informe les membres du conseil communal de la procédure à suivre.

Une présentation visuelle du projet a été soumise aux membres du conseil communal.

Le conseiller Patrick FRIEDEN (DP) exprime son inquiétude quant à la hauteur d'un mur de la résidence qui pourrait bloquer la vue sur la rue. Le bourgmestre Léon GLODEN (CSV) affirme que ledit mur peut encore être reculé. Monsieur Pierre-Nicolas CRESPIN, architecte communal, fait savoir que ce point a été noté dans la partie écrite. Il explique que le bâtiment est conçu dans le sens où la construction ne doit pas gêner la visibilité des usagers de la route. Les maîtres d'ouvrage devront s'adapter aux critères inscrits dans la partie écrite. L'attention des maîtres d'ouvrage sera attirée sur le décalage du mur lors de la délivrance du permis de construire.

Adopté à l'unanimité par le conseil communal.

6. Convention avec la Ville d'Echternach concernant la mise à disposition temporaire d'un maître-nageur

Adoptée à l'unanimité par le conseil communal.

7. Création d'un poste d'ouvrier communal dans la carrière MC de la convention collective de travail des ouvriers de la Ville de Grevenmacher

Affecté au complexe stade « op Flohr ».

La conseillère Tess BURTON (LSAP) s'interroge sur la création d'un pool de concierges.

Elle demande en outre si les concierges du hall sportif « op Flohr » ne pourraient pas se charger des travaux à effectuer au stade. Léon GLODEN (CSV) répond qu'il en a longuement discuté avec les responsables du service technique et qu'il est arrivé à la conclusion que le poste pour le stade « op Flohr » doit être occupé à 100%, compte tenu des travaux quotidiens à effectuer. En ce qui concerne le pool de concierges, une réflexion sera menée en temps utile.

Adoptée à l'unanimité par le conseil communal.

8. Fixation d'une indemnité de stage : 500.- €

La conseillère Tess BURTON (LSAP) attire l'attention sur le fait qu'il existe une loi à ce sujet depuis 2020 qui fixe la somme des indemnités de stage à partir d'une durée de 4 semaines de stage.

L'indemnité de stage est adaptée conformément à la loi.

Adoptée à l'unanimité par le conseil communal.

9. Confirmation des règlements de circulation temporaires

Adoptée à l'unanimité par le conseil communal.

10. Avenant à un règlement de circulation

Adopté à l'unanimité par le conseil communal.

11. Avenant à un contrat de location

Adopté à l'unanimité par le conseil communal.

12. Aides financières et dons :

a)	*Club Sportif Grevenmacher:*	*600.-€*
b)	*Happyrobics :*	*1.980.-€*
c)	*Association nationale des victimes de la route :*	*250.-€*
d)	*Tri de Luxe (Île aux clowns) :*	*1.000.-€*

Adoptés à l'unanimité par le conseil communal.

13. Présentation « Maacher App »

Le City manager Tom SCHARTZ donne des explications visuelles sur l'application.

L'app existe pour l'instant en français. Une version allemande est prévue.

L'application est gratuite et constamment à jour.

L'échevine Monique HERMES (CSV), fait remarquer que les habitants qui ne disposent pas de tels moyens techniques doivent néanmoins être informés en temps utile et de manière détaillée de toute activité de la commune.

14. Informations du collège échevinal sur les projets en cours

Le bourgmestre Léon GLODEN (CSV) :

- *Atelier (Workshop) - Place du Marché, Phase 3 : 4 juillet 2022.*

L'échevine Monique HERMES (CSV) :

- *Maison des jeunes CRIAJ : Projet Maison des jeunes de Gasperich - Connaître les 12 cantons : Grevenmacher a reçu l'œuvre d'art « Maacher Léiw » créée par la Maison des jeunes de Gasperich. La sculpture a été remise lors d'une cérémonie en présence des responsables du CRIAJ, de la commune, du SITG et de la maison des jeunes de Gasperich.*

- *18 juin : Trëppeltour (marche) Circuit Historique (25 ans) suivi d'un vin d'honneur dans la cave de la « Zéintscheier ».*

L'échevin Marc KRIER (déi gréng) :

- *Tour du Duerf: 26.09.2022 bis 30.09.2022 Anmeldung per Internet www.tourduduerf.lu – Team Grevenmacher.*

15. Questions au conseil communal

Le conseiller Patrick FRIEDEN (DP) :

- *Parking extérieur résidence « rue des Remparts » : Il s'informe sur la possibilité d'installer un poteau sur le parking menant à l'escalier, ce qui faciliterait le stationnement aux automobilistes et réduirait le risque de ne pas voir l'escalier. Le bourgmestre Léon GLODEN (CSV) fait savoir qu'il veillera à ce que ce point soit traité.*

Le conseiller Claude WAGNER (DP) :

- *Banc - Promenade de l'ancien débarcadère: Le conseiller attire l'attention sur le fait que d'importantes flaques d'eau se forment bien souvent à cet endroit. L'échevin Marc KRIER (déi gréng) répond que ce problème est connu, mais que la cause n'a pas encore été trouvée à ce jour. Ce problème n'apparaît que pendant les mois d'été. Les causes possibles: Exploitation du camping ou de la piscine publique. Le problème sera étudié en profondeur.*

La conseillère Claire SERTZNIG (DP) :

- *Introduction du nouveau règlement sur les déchets: La conseillère se renseigne sur le vote de ce règlement au sein du comité du SIGRE et sur le vote de l'échevin compétent de la Ville de Grevenmacher à ce sujet. L'échevin Marc KRIER (déi gréng) explique qu'il n'y a pas eu de vote, qu'on s'en tient simplement à la loi sur les déchets. Dans la phase initiale, on ne fait qu'acquérir de l'expérience afin de déterminer quelle procédure sera applicable dans la commune. La conseillère Claire SERTZNIG (DP) ajoute que les informations données aux citoyens ne sont pas claires, du fait qu'il s'agit d'une phase test. Le bourgmestre informe, que des informations seront collectées via la nouvelle « puce ». Le conseiller Patrick FRIEDEN (DP) demande si un groupe de travail incluant les membres du conseil communal est prévu à ce sujet. Le bourgmestre Léon GLODEN répond par l'affirmative à cette question.*

La conseillère Martine COGNIOUL-LOOS (CSV) :

- *Kuschegässel : La conseillère se plaint d'un gros nid-de-poule dans la rue en question. Monsieur Yves CHRISTEN du service technique, informe que la réfection de cette rue n'est pas inscrite au budget. De petites réparations seront néanmoins possibles.*

La conseillère Carine SAUER (CSV) :

- *CRIAJ - Smartstuff 4 juin: La conseillère évoque le grand succès qu'a remporté l'action « Smartstuff ». Les citoyens âgés de 60 à 80 ans peuvent se familiariser avec les nouvelles technologies au CRIAJ. L'accent est mis sur l'utilisation du téléphone portable.*

- *Cabines téléphoniques « Givebox »: un succès total.*

- *Entrée Mertert-Grevenmacher : Elle remercie le service jardinage pour l'aménagement réussi du rond-point, garni de fleurs et de décorations appropriées.*

La conseillère Liane FELTEN (CSV) :

- *Annonce : 24 juin « Finissage Expo Kulturhuef ». Dans ce contexte, la conseillère propose de concevoir un jeu « Memory » en collaboration avec l'artiste Cosyn (symboles de Grevenmacher). Le bourgmestre Léon GLODEN (CSV) propose que la commission d'intégration s'en occupe.*

- *MaKaRo: les membres du conseil des enfants de Grevenmacher MaKaRo (« Maacher Kannerrot ») sont présents à intervalles réguliers au collège échevinal. Elle regrette que cette présence n'ait pas lieu également au conseil communal et souhaite que ce dernier soit informé des souhaits et des réflexions des enfants.*

Les Givebox à Grevenmacher: Un succès total